JUSTICE

**Le jeune pilier du MRC emprisonné depuis huit mois**

# Affaire Vili : le cadavre de la victime a été exhumé

## Curieux revirement de l'expert qui a analysé le corps par deux fois

■ C'est à ne plus rien y comprendre. Placé en détention provisoire à Nouméa depuis août dernier, pour le « *meurtre* » de Jean-Marie Goyeta début janvier 2002, Laurent Vili, ce jeune pilier du Montpellier Rugby Club, voit à chaque acte d'instruction le ciel s'assombrir au-dessus de sa tête.

Impliqué en décembre 2001 dans des incidents entre Mélanésiens et Wallisiens, en Nouvelle-Calédonie, Laurent Vili avait déclaré aux enquêteurs qui étaient venus l'arrêter à Montpellier, qu'il avait tiré une balle de calibre 27 mm sur un individu portant une cartouchière en bandoulière. Un homme était décédé plusieurs jours plus tard. Mais, selon une source proche de l'enquête, il ne portait pas de cartouchière et avait été touché, d'après un expert, par une balle de 22 mm. Sans que l'on sache d'ailleurs si cette balle avait provoqué la mort ou si le décès était dû à une infection nosocomiale. Il n'y avait pas eu d'autopsie.

- Le médecin a jugé que la balle était de 22 mm
- Depuis le 30 avril, il estime qu'elle est de 27 mm
- Vili « pourrait faire pression sur la victime »
- "Justice pour Lolo"

Malgré les demandes de mise en liberté de son avocat, la situation du Wallisien est toujours bloquée depuis huit mois. Pourtant, le 30 avril 2002, le juge d'instruction a demandé l'exhumation du corps de la victime. Et là, coup de théâtre ! L'expert, qui avait déclaré que la balle était de 22 mm, a dit, cette fois, qu'elle était de 27 mm sur la foi de fragments retrouvés sur la dépouille.

Photo archives ML

Le Wallisien Laurent Vili, 26 ans.

Pour ne rien arranger, Laurent Vili doit se faire de nouveau opérer de l'épaule. Le pilier du MRC avait déjà subi une opération, avant son arrestation, mais n'avait pu suivre une efficace rééducation. L'expert - le même - a reconnu l'urgence d'une intervention chirurgicale. Mais le juge d'instruction refuse qu'elle se fasse autre part qu'à Nouméa. Au motif que si Laurent Vili venait à Montpellier, sous contrôle judiciaire, pour confier son épaule aux mains de spécialistes, il pourrait « *faire pression sur les témoins* » et (ça laisse pantois !) « *sur la victime* ».

« *On n'a pas le droit de jouer avec sa profession*, s'emporte Me André Ferran, l'avocat de Vili. *Le rugby, c'est son gagne-pain. Si on a laissé des bouts de ferraille dans le corps de Goyeta, je n'ose imaginer l'état de l'épaule de Laurent, après l'opération. Et je me demande comment il pourrait exercer des pressions sur des témoins depuis un lit d'hôpital.* »

Ces témoins sont de taille. Si les interrogatoires de Daniel Vaillant et d'Alain Richard, ministres d'alors, ont été refusés malgré la demande d'André Ferran, suspectant, dans cette affaire, un choix politique, à l'époque, pour les Mélanésiens au détriment des Wallisiens, pour l'appropriation de parcelles de terrain. En revanche, le haut commissaire de la République et le commandant de la gendarmerie en poste au moment des faits vont être entendus. Mais Me Ferran n'a pas le droit d'y assister car, d'après le juge d'instruction, « *ce n'est pas prévu par la loi* ». « *Et l'article 82 du Code de procédure pénale, il sert à quoi alors ?* », s'insurge l'avocat de la défense, qui a fait appel.

**Il doit se faire opérer de l'épaule rapidement**

Autres éléments troublants : la requête en suspicion légitime pour le dessaisissement du dossier au profit d'un juge d'instruction montpelliérain est restée lettre morte depuis deux mois. Tout comme les missives de Me Ferran à l'adresse des ministres concernés de l'époque. « *Cela fait trente-huit ans que je fais ce métier et c'est la première fois qu'un ministre ne répond pas à un avocat.* » La "Justice pour Lolo", comme il est inscrit sur les maillots des joueurs du MRC à l'échauffement, a bien du mal à être rendue... ●

**Philippe MALRIC**